

# La CONSULTATION DES AÎNÉS en France

La participation sociale et la citoyenneté des aînés ont une place centrale dans la démarche Villes Amies des Aînés telle qu'elle a été initiée par l'Organisation Mondiale de la Santé ainsi que dans les orientations fixées par les grandes instances internationales telles que l'OCDE ou encore la Commission européenne (Durandal et Moulaert, 2014). Au sein du programme, elles apparaissent à la fois comme étant l'une des thématiques garantes de la transversalité de la démarche, comme un outil au service de l'adaptation de la société au vieillissement et comme une visée en termes d'intégration de tous les âges à la vie de la cité.

L'Organisation Mondiale de la Santé, lors de la conception du projet « Villes Amies des Aînés », a articulé le programme autour de huit thématiques principales<sup>1</sup>. L'un des objectifs poursuivis consistait alors à passer d'une « prise en charge » des personnes âgées à leur « prise en compte » dans la société. Pour y parvenir, l'OMS a proposé d'envisager le vieillissement de façon plus complète, en s'éloignant d'une vision exclusivement centrée sur ses aspects médico-sociaux pour aller vers une adaptation plus globale et intégrée de la société au vieillissement démographique. Ainsi, la base du projet consistait à inventorier et à catégoriser l'ensemble des domaines qui devraient faire l'objet d'une réflexion spécifique et d'aménagements dans le but de créer des territoires bienveillants à l'égard de tous les âges. C'est ainsi que « la participation citoyenne et l'emploi » est apparue comme l'une des thématiques de la démarche Villes Amies des Aînés décrite comme suit par l'OMS : « Les personnes âgées sont un atout pour la communauté, et elles continuent



Angélique Philipona,

Chargée de développement du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés,  
Doctorante en sociologie, Centre Georges Chevrier, Université de Bourgogne - Franche-Comté



iStock

*de contribuer à leur communauté après la retraite. Une Ville ou Communauté Amie des Aînés offre de nombreuses possibilités pour les personnes âgées de le faire, que ce soit par l'emploi bénévole ou rémunéré, et les garde engagés dans le processus politique.* »<sup>2</sup>.

Mais la participation citoyenne n'apparaît pas uniquement comme une thématique du programme VADA visant à promouvoir le bénévolat, l'emploi et l'intégration citoyenne des plus âgés : elle est également un outil fondamental de mise en œuvre de la démarche et l'un des piliers de ce programme innovant. En effet, la nécessité de faire appel à la participation des habitants âgés se manifeste à chacune des phases de la démarche VADA : portrait du territoire, audit urbain, mise en œuvre et évaluation des actions. Les habitants âgés sont considérés, dans le cadre de la démarche VADA, comme des

participants à part entière au projet. Ce mode de travail ascendant, promu par les Nations Unies, vise à faire bénéficier les politiques publiques de « l'expertise d'usage » des habitants âgés, c'est-à-dire de leur connaissance de leur propre existence, de leur quotidien et de leur vécu de la ville. Ainsi, les habitants prennent une place essentielle au sein du triptyque porteur de la démarche tel qu'il est défini par le RFVAA dans la démarche VADA en France : aux côtés des élus -garants des choix et de la mise en œuvre d'un programme politique- et des professionnels -responsables de la mise en œuvre technique-, les citoyens âgés s'inscrivent pleinement dans une démarche de co-construction de territoires bienveillants à l'égard de tous les âges.

Enfin, la participation citoyenne des aînés est également un enjeu de société. Loin de n'être qu'une thématique et un outil au service de la démarche, elle doit aussi

1. Habitat ; Espaces extérieurs et bâtiments ; Transports et mobilité ; Information et communication ; Participation citoyenne et emploi ; Culture et loisirs ; Autonomie, services et soins ; Lien social et solidarité.

2. Description issue du site de l'OMS consacré au réseau mondial des Villes Amies des Aînés

(<https://extranet.who.int/agefriendlyworld/age-friendly-in-practice/civic-participation-and-employment/>) - Traduite de l'anglais.

être envisagée comme une visée puisqu'elle fait référence à la place des plus âgés dans la société et donc à la question du « *vivre ensemble* » entre les générations.

### « À TOUT ÂGE, FAIRE SOCIÉTÉ »<sup>3</sup> : L'ENJEU DE LA PARTICIPATION ET DE LA CITOYENNETÉ POUR LES PLUS ÂGÉS

Dès 1972, Anne-Marie Guillemard élabore une typologie des comportements des retraités à travers la définition de cinq types de mode de vie à la retraite : la retraite-retrait qui se résume souvent aux temps physiologiques (manger, dormir et se laver) ; la retraite-troisième âge caractérisée par les activités de loisirs ; la retraite-consommation rythmée par les voyages et la famille ; la retraite-revendication qui est celle de l'engagement dans un combat militant concernant la place des retraités dans la société ; la retraite-participation qui signe la continuité de l'adhésion à la société. À l'époque de son ouvrage « *La Retraite une mort sociale* », la retraite-retrait était le type de retraite qui semblait alors le plus attesté. Mais dès 2002, l'auteur elle-même revient sur ce constat pour revaloriser la place de

la retraite-participation chez les retraités du XXI<sup>e</sup> siècle (Guillemard, 2009), tandis que d'autres vont jusqu'à évoquer directement une quasi-disparition de la « *retraite-troisième âge* » au profit de nouvelles pratiques d'engagement qui auraient émergé (Hugonot, 1989). Plus récemment encore, non seulement la pratique bénévole des aînés a augmenté, mais elle a aussi changé de forme puisque ceux-ci se tournent désormais davantage vers des activités d'utilité sociale ou économiques (Bresson, 2013). La participation sociale, qui peut être définie comme étant « *l'ensemble des activités extérieures au domicile par lesquelles les personnes s'engagent volontairement dans la vie de la collectivité et de ses organisations, espaces communautaires, formes d'expression et événements* » (Bickel, 2014, p. 207), se manifeste de multiples façons, reflétant ainsi la diversité des profils sociologiques des retraités et personnes âgées. À cette définition, Viriot-Durandal et Guthleber ajoutent quant à eux la notion d'influence voire d'action sur les processus de transformation sociale qui serait le résultat de l'implication des retraités dans des activités d'utilité sociale (Viriot-Durandal et Guthleben, 2009).

L'une des formes d'engagement les plus investies aujourd'hui par les retraités français est le bénévolat. En effet, selon les chiffres de France Bénévolat en 2013, c'est la tranche d'âge des plus de 65 ans

qui est la plus engagée dans des activités bénévoles. Si le taux d'adhésion à une association augmente avec l'âge (33,7 % de 55 à 59 ans, 37,4 % de 60 à 64 ans, 44,3 % de 70 à 74 ans), on observe néanmoins que celui-ci amorce un déclin à partir de 70 ans (41 % de 70 à 74 ans, 34 % chez les 75 ans et plus), probablement du fait des difficultés de santé qui peuvent faire leur apparition avec l'avancée en âge<sup>4</sup>. Par ailleurs, 57 % des présidents d'associations ont plus de 56 ans<sup>5</sup>. Ces proportions s'expliquent d'une part par l'augmentation du temps libre à la retraite (Bresson, 2013) mais aussi par la volonté des retraités de s'engager et de contribuer à la vie sociale afin de faire face à un contexte d'exclusion du marché du travail et ainsi de s'extraire d'une situation déséquilibrée où ils recevraient des avantages sans rien apporter en retour (Guillemard, 2009). Cette volonté des plus âgés de se dégager d'une retraite-troisième âge qui serait consommatrice au profit d'une retraite à vocation d'utilité sociale est à l'origine d'un nouveau type de retraite décrit par Guillemard : la retraite-solidaire (Guillemard, 2009). À l'image de Reimat, nous ne pouvons que contester l'amalgame subsistant trop souvent entre retraités et inactifs en constatant que les retraités sont encore, pour la plupart, lar-



3. Thème de la Semaine Bleue 201

4. Source : Enquête CNRS-Matisse/centre d'économie de la Sorbonne, 2005-2006

5. Source : Statistiques sur les ressources et les conditions de vie, INSEE 2006

gement investis et engagés d'un point de vue social et citoyen : « Avec l'avènement de la retraite solidaire, la retraite n'est plus cet âge de la vie-d'après-le-travail. Elle devient celui d'un âge où l'activité marchande fait place à l'activité libre. L'enchevêtrement des temps sociaux est devenu aussi la règle pour le troisième temps de la vie. » (Guillemard, 2009, p. 65). De plus en plus souvent, le bénéfice que constitue la participation des plus âgés pour la société est relevé, y compris dans un certain nombre de rapports tels que celui d'Henri Théry pour le CESE en 2013 (Reimat, 2002).

Ainsi, au-delà des dispositifs participatifs instaurés par le biais des politiques publiques et visant à permettre aux citoyens de tous les âges de s'exprimer et d'être entendus dans un esprit de co-construction, les âgés eux-mêmes s'impliquent dans la vie de la cité et participent à la vie sociale. À l'occasion de la Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement qui s'est tenue à Madrid en 2002, il est d'ailleurs indiqué qu'en s'investissant de la sorte, les aînés viennent « combler des lacunes que l'État ou le marché ne peuvent ou ne veulent pas combler, apportant un savoir précieux, des expériences et des réseaux utiles à de nombreuses organisations qui sans leur aide fonctionneraient moins bien. » (Nations Unies, 2002, p. 1). Le bénévolat est particulièrement profitable dans le sens où il rend « productif » le vieillissement démographique tout en ayant un effet positif sur les âgés eux-mêmes qui restent actifs, impliqués dans la société et préservés de la perte de tout sentiment d'utilité (Nations Unies, 2002). Ainsi, lorsque la société exclut du marché du travail une masse importante d'individus via leur mise à la retraite - voire à la pré-retraite - sans leur donner l'opportunité de s'engager dans d'autres activités, elle se prive d'une contribution considérable à tous points de vue (Hugonot, 1989).

Aujourd'hui, le fait que l'âgisme - la discrimination fondée sur l'âge - soit l'une des formes de discrimination les plus communément admises contribue à démontrer que la société exclut les plus

âgés. Pourtant, il s'agit là de l'un des enjeux majeurs du vieillissement de la population : permettre à chaque individu, quelle que soit la génération dont il est issu, de trouver sa place en tant que citoyen dans la cité. Si les politiques publiques ont un rôle prédominant dans ce domaine, un certain nombre de retraités élaborent eux-mêmes une réponse à cette société qui les exclut : on parle alors d'empowerment, concept largement développé en France par des auteurs tels que Marie-Hélène Bacqué ou Jean-Philippe Viriot-Durandal. L'empowerment, fondé sur la notion de pouvoir au sens de Weber en 1971, se définit comme étant « la probabilité qu'un acteur soit en mesure d'imposer sa volonté dans le cadre d'une relation sociale » (Viriot-Durandal et Guthleben, 2009, p. 238). L'empowerment répond au concept de désengagement tel qu'il a été introduit par Brown, c'est-à-dire au fait que la société relègue les citoyens les plus âgés dans un rôle passif que ces derniers n'ont pas choisi. Il fait référence à l'influence que peuvent conserver les retraités sur le fonctionnement de la société et les prises de décision. L'empowerment désigne ainsi la manière dont les retraités peuvent s'affranchir, en toute autonomie, des rôles sociaux qui leur sont imposés par la société pour en réinventer de nouveaux.

Régulièrement, l'empowerment des retraités se manifeste de manière collective. Il s'agit alors pour les individus de se regrouper dans l'objectif de faire valoir des intérêts communs (Viriot-Durandal et Guthleben, 2009). En France, les associations de représentants de retraités réunissent un effectif trop peu important pour peser réellement dans les débats. En 2016, la Confédération Française des Retraités - composée des cinq plus grandes fédérations d'associations de retraités<sup>6</sup> - réunit environ 1,5 million de retraités soit environ 10 % des retraités français. De surcroît, la plupart de ces associations ne font entendre leur voix que lorsqu'il s'agit de débattre sur des questions liées à la santé, à la dépendance et à la retraite (Girardot et Song, 2015). Pourtant, ces dernières pourraient faire le choix de s'impliquer sur de très nombreux sujets les concernant, ayant trait à la fois à l'environnement social et à l'environnement bâti. C'est le choix

qui a été fait par la CFDT-Retraités qui s'est engagée, en rejoignant le RFVAA, à militer pour une action globale et transversale en faveur d'environnements amis des aînés. C'est également, par exemple, le cas de l'association américaine AARP (American Association of Retired Persons) qui aborde le thème du vieillissement sous l'angle de la trajectoire de vie (Damon et al., 2007). Celle-ci réunit plus de 40 millions de retraités et est souvent considérée comme le symbole du pouvoir gris<sup>7</sup> (Guérin, 2009). Pour Anne-Marie Guillemard, il serait plus pertinent que les organisations de retraités puissent « prendre en compte l'ensemble des contraintes qui pèsent sur les politiques publiques et défendre en même temps l'intérêt des plus âgés à avoir une vision claire et équilibrée du contrat intergénérationnel. » (Guillemard, 2002, p. 33). On entend là l'idée d'une participation influente, éloignée de la revendication en tant que telle au profit d'une co-construction soumise au principe de réalité. En effet, la mobilisation collective n'a pas toujours pour objectif de s'inscrire dans un rapport de force visant à faire accepter ses revendications mais plutôt à devenir un acteur incontournable et donc à faire reconnaître son identité (Viriot-Durandal et Guthleben, 2009).

En revanche, si les groupes d'intérêts des retraités et personnes âgées sont plutôt faibles en France, les âgés sont très impliqués dans le milieu politique. Ainsi, au 1er janvier 2014, plus de 63 % des maires de France avaient plus de 60 ans dont quasiment 500 avaient 80 ans et plus (Ministère de l'Intérieur, 2014).

De nombreuses études telles que celle d'Hidalgo, Moreno-Jiménez et Quiñonero en 2013 démontrent que les aînés bénévoles ont une plus grande estime d'eux-mêmes, se déclarent plus souvent en bonne santé et satisfaits de leur vie. (Dansac, Lacombe et Vachée, 2015). Mais si la participation sociale semble favoriser le vieillissement en bonne santé, de nombreux travaux de recherche démontrent également qu'il est nécessaire d'être déjà dans une dynamique de vieillissement

6. Générations Mouvement (Les Aînés Ruraux), Le Groupement CNR-UFRB, La FNAR - Fédération Nationale des Associations de Retraités, L'UFR - Union Française des Retraités et La CNRPL - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales

7. Les termes « pouvoir gris », initiés par Jean-Philippe Viriot-Durandal (Viriot-Durandal, 2002), désignent la force potentielle que représentent les retraités d'un point de vue économique, social ou encore politique, en particulier du fait de leur nombre croissant dans la société.

en bonne santé pour pouvoir s'inscrire dans toute forme d'engagement social et citoyen. Guillemard confirme cette théorie en affirmant à ce sujet que les cinq modèles de pratique à la retraite qu'elle a développé dépendent des ressources accumulées tout au long de l'existence : revenus, relations sociales, état de santé, niveau socio-économique... (Guillemard, 2009). La retraite n'est en réalité autre que « *le moment de la consécration des inégalités sociales* » (Guillemard, 2009, p. 56) puisque les déterminismes sociaux ne font que renforcer les inégalités accumulées tout au long de la vie de manière encore plus forte au grand âge. L'un des enjeux pour les pouvoirs publics ne consisterait donc pas uniquement à encourager la participation sociale des plus âgés mais bien d'agir sur l'ensemble du cours de la vie afin qu'au moment du passage à la retraite, les individus avançant en âge détiennent les biens et les potentialités (Caradec, 2008) nécessaires pour continuer à participer socialement, ayant ainsi un impact positif sur leur propre vieillissement tout en demeurant une ressource pour la société.

### SOUTENIR LA CITOYENNETÉ DES AÎNÉS : UN ENJEU MAJEUR POUR LA SOCIÉTÉ

Depuis plusieurs années, les pratiques de décision dans les sociétés contemporaines connaissent un changement idéologique en ce que certains acteurs ou institutions développent désormais la consultation, les échanges et la participation citoyenne (Blondiaux et Sintomer, 2002). Mais si la fonction principale de l'élu local est « *d'écouter les requêtes de tous ses administrés pour trouver, sur le territoire de sa commune ou ailleurs, la réponse la plus adaptée* » (Berrat et Rosenberg, 1992, p. 208), la participation citoyenne des habitants semble avant tout dépendre du leadership et du portage politique locaux ainsi que de l'histoire du territoire (Scheider et Moulaert, 2015).

Ces transformations dans les pratiques qui aboutissent aujourd'hui à une plus grande consultation des habitants ont eu

lieu progressivement, à la fois du fait du positionnement à ce sujet des grandes instances internationales telles que l'OMS mais aussi dans le but de recréer du lien entre les citoyens et la politique et de (ré-)intégrer les plus âgés à la vie de la cité. Dès 1981, cette volonté s'illustre par la création du Comité National des Retraités et Personnes Âgées (CNRPA) qui vise à encourager la participation des citoyens âgés à la définition des politiques d'ordre national, marquant ainsi le début de l'institutionnalisation de la consultation des aînés (Scheider et Moulaert, 2015). En 1983, c'est au tour des Comités Départementaux des Retraités et Personnes Âgées (CODERPA) d'être institués en tant que relais locaux du CNRPA : « *À caractère consultatif, il[s] constitue[nt] un lieu de dialogue, d'information et de réflexion au sein duquel les représentants des retraités et personnes âgées participent à l'élaboration et à l'application des mesures de toute nature les concernant avec les professionnels et les principaux organisateurs chargés de mettre en œuvre les actions en leur faveur au sein du département* » (Gucher, 1998b, p. 73-74). Les Conseils Départementaux sont alors tenus de faire appel aux CODERPA, en particulier lors de l'élaboration des schémas gérontologiques (Benois, 2009). Mais assez rapidement,

les CODERPA font l'objet de critiques et leur utilité est remise en cause. Selon les départements, leur fonctionnement et leur composition varient largement mais il n'en reste pas moins que partout, ces derniers ne sont ouverts qu'aux âgés constitués en association et que leur composition dépend fortement des décideurs départementaux (Gucher, 1998b). Ces instances, plutôt que d'accueillir un ensemble d'habitants du territoire dans leur diversité, n'acceptent donc que le cercle fermé des aînés déjà « *experts* » appartenant à un groupe constitué. En 2015, la loi d'adaptation de la société au vieillissement fusionne les CODERPA et les Conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées (CDCPH) en comités départementaux de citoyenneté et d'autonomie (CDCA). De même, à l'échelle nationale, le CNRPA est remplacé par le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA). Ces différentes instances visent à rapprocher les comités consultatifs de personnes âgées et de personnes handicapées autour d'une

question qui peut les rapprocher : celle de la dépendance. S'il peut être intéressant et moins discriminant d'interroger cette problématique sans prise en compte du critère d'âge, cela questionne toutefois sur l'amplitude des thématiques susceptibles d'être abordées par ce type d'instance.

Si la création des CODERPA visait avant tout à encourager la participation des aînés à l'échelle des départements, il n'est pas moins qu'en France, les tentatives les plus abouties concernant l'intégration des citoyens aux processus de décision se sont faites à l'échelle de la ville (Blondiaux et Sintomer, 2002). C'est ainsi que pour répondre au défi du vieillissement de la population et pour permettre aux habitants âgés de s'exprimer sur les services et aménagements locaux, de nombreuses communes françaises se sont aujourd'hui dotées d'instances participatives communales diversement qualifiées de Conseil de Sages, Conseil des Seniors, Conseil consultatif des aînés, etc. Ces derniers sont issus du modèle de développement communautaire pratiqué au Canada (Dancsac, Lacombe et Vachée, 2015), processus global par lequel les forces vives d'une communauté locale se rassemblent pour identifier les besoins auxquels ils sont confrontés et à la manière d'atteindre un objectif commun (Bourque et Favreau, 2003 ; Paris, Garon et Beaulieu, 2013). Contrairement au cas du Danemark, où depuis 1996 un Conseil des seniors est mis en place dans toutes les communes et doit être consulté avant chaque prise de décision concernant les personnes âgées (Kamette, 2011), la mise en place de conseils des sages en France n'est pas contrainte et est laissée à l'initiative des conseils municipaux. Leur composition, leur fonctionnement et les missions qui leur sont attribuées sont variables, mais il s'agit toujours d'une instance consultative et non délibérative (Bresson, 2013).

En 2002, dans le cadre des grandes lois de décentralisation, la loi Vaillant institue l'obligation pour les villes de plus de 80 000 habitants à se doter de conseils de quartier, formalisant ainsi la pratique d'un certain nombre de communes (Blondiaux et Sintomer, 2002). C'est le Conseil

municipal qui détermine la composition et les modalités de fonctionnement de ces instances de consultation. Du fait de leur institutionnalisation, les conseils de quartier sont désormais les instances participatives les plus répandues dans les villes françaises. Ils sont admis dans les pratiques associatives, citoyennes et municipales comme des formes désormais ordinaires de participation à l'échelle micro-locale (Carrel et Talpin, 2012). On note, au sein de ces conseils de quartier, une surreprésentation des habitants âgés. Ceci s'explique en partie par le fait que le temps libéré favorise logiquement l'investissement. Une étude menée en 2007 par le groupe de recherche et d'études Trajectoires auprès de 800 conseillers de quartier parisiens démontre d'ailleurs que seuls 3 % des conseillers de quartier ont moins de 30 ans tandis que 42 % ont plus de 60 % (Bresson, 2013).

Comme l'a évoqué Pascale Boistard, alors Secrétaire d'État aux personnes âgées et à l'autonomie, à l'occasion de l'événement sur l'adaptation de la société au vieillissement qui a eu lieu le 4 octobre 2016 à l'Élysée, il est important que les habitants âgés aient l'opportunité de s'engager non seulement en tant que citoyens dans des démarches de consultation et de co-construction des politiques publiques, mais également qu'ils puissent continuer à prendre part à la vie de la cité à travers la culture, les loisirs, l'utilisation des transports, etc, comme le promeut le RFVAA. Les centres sociaux, qui ont été créés en Angleterre à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et sont apparus en France au début du 20<sup>e</sup> siècle, sont justement des structures qui ont pour objectif de permettre aux plus fragiles de continuer à participer socialement. L'état d'esprit qui entoure le fonctionnement actuel des centres sociaux repose sur l'histoire de ces structures. En effet, dès l'origine, les centres sociaux sont inventés dans un esprit bien particulier : celui de permettre aux habitants ouvriers de s'organiser localement afin de devenir réellement acteurs de leur vie quotidienne en contribuant à « l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et l'expression culturelle, au renforcement des solidarités, à la préven-

tion et la réduction des exclusions »<sup>8</sup>. De ce fait, les centres sociaux sont implantés au cœur des quartiers, dans les villes comme en milieu rural. Ils accueillent tous les habitants qui le souhaitent et peuvent proposer des services extrêmement variés (insertion, culture, services...). L'activité des centres sociaux est fondée sur un principe d'animation globale caractérisée par une prise en compte de l'ensemble des problématiques sociales liées au contexte local. C'est cette exigence d'animation globale fait des centres sociaux bien plus qu'un coordinateur d'activités qui seraient simplement juxtaposées les unes aux autres mais bien le catalyseur d'une dynamique locale intégrée. De par leur histoire et les objectifs fixés par la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (FCSF), les centres sociaux ne sont pas seulement des lieux d'animation culturelle : « plus que des équipements, ce sont des projets participatifs de développement »<sup>9</sup>. En effet, pour que le centre social vive, il est obligatoire que les habitants soient plus que de simples usagers des services qui leur sont proposés mais bien qu'ils deviennent acteurs du fonctionnement de la structure. C'est pour cette raison que chaque centre est unique : ce sont les habitants qui s'en saisissent et les caractéristiques du territoire sur lequel il est implanté qui le façonnent. Les 1200 centres français, regroupés dans 44 fédérations adhérentes à la FCSF, ont donc tous leur propre marque de fabrique, mais tous répondent aux trois grandes valeurs de la charte adoptée par la FCSF : la solidarité, la dignité humaine et la démocratie. Les centres sociaux ont vocation à accueillir tous types de publics, et ce sans distinction d'appartenance ethnique, de

religion, de situation sociale...ni d'âge ! En fonction de leur histoire et des caractéristiques du territoire sur lequel ils sont implantés, ces structures peuvent être amenées à accueillir de façon privilégiée certains types de publics particulièrement en difficulté tels que les familles monoparentales, les personnes âgées isolées ou vulnérables, les personnes immigrées, etc. Néanmoins, l'objectif n'est en aucun cas de stigmatiser ces populations fragilisées mais bien de préserver avant tout leur dignité. Pour cela, l'une des visées des centres sociaux consiste à ne pas devenir des « ghettos pour publics en difficulté » mais bien à accueillir le plus grand nombre au sein d'activités diverses et variées. Ainsi, ceux-ci ont été les premières structures locales à définir des conventions incluant les retraités dans leurs objectifs prioritaires.

Via l'institutionnalisation de la consultation des habitants et la création d'instances visant à encourager la participation des plus âgés, l'enjeu est à la fois d'améliorer l'efficacité des politiques publiques mais aussi de réinterroger la place du citoyen dans les processus de décision. Depuis des décennies et encore à l'heure actuelle, il s'agit d'un objectif fondamental à poursuivre, comme le rappelle Maryvonne Lyazid, Adjointe au Défenseur des Droits : « J'ajoute que la future loi d'adaptation de la société au vieillissement devrait réaffirmer, avant toute chose, que les personnes âgées sont des citoyens qui bénéficient de droits fondamentaux au même titre que



iStock

8. Données issues du site Internet de la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France

9. Données issues du site Internet de la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France

*n'importe quel citoyen. Il faut considérer la citoyenneté jusqu'au bout de la vie. Inutile de vouloir adapter la société au vieillissement sans cela.* » (CNSA, 2014, p. 7). Ces lieux de concertation et de consultation contribuent à informer les citoyens, leur fournissent un lieu où ils peuvent être entendus et de faire émerger des idées nouvelles, mais, plus encore, cela nécessite de la part des services une explication, une décomplexification, une reformulation des projets entrepris (Blondiaux, 2001). C'est donc en cela que l'on peut considérer, lorsque l'on évoque les termes de « *démocratie participative* » que « *La citoyenneté passe ici par la prise de parole et la démocratie par la mise en transparence de l'action publique.* » (Blondiaux, 2001, p. 46).

Il existe aujourd'hui un large panel de dispositifs de démocratie participative allant des budgets participatifs à la création d'instances de consultation directe des habitants (Blondiaux, 2001). La pluralité des formes que peuvent prendre ces instances dans leur composition, leurs objectifs, leur fonctionnement ou encore les thèmes qui y sont abordés permet de s'éloigner d'un mode de travail trop procédural au profit d'une meilleure adaptation au contexte et aux besoins (Carrel et Talpin, 2012).

Cependant, un certain nombre de questions peuvent émerger quant au rôle et à la place des habitants âgés au sein de ces dispositifs : « *Est-il aujourd'hui possible de considérer les retraités comme des acteurs sociaux ? Sont-ils en situation de développer des stratégies communes en vue d'objectifs explicites ou implicites ? Sont-ils en situation de négocier leur place dans l'espace social et de participer à la définition de la vieillesse ?* » (Gucher, 1998a, p. 72). Autrement dit, le retraité impliqué dans ces dispositifs de participation citoyenne intervient-il en tant qu'« *usager* » des services publics », « *expert* » du quotidien » ou « *citoyen engagé* » (Bherer, 2011, p. 122) ? Ce point interroge d'autant plus lorsque l'on sait que l'idéal-type du retraité qui participe est souvent un homme âgé de 60 à 75 ans, ayant un niveau socio-économique assez élevé et étant déjà impliqué localement dans

divers organismes (Bresson, 2013). Par exemple, les « *inactifs* » (personnes âgées en situation de dépendance, chômeurs...) ne sont que peu représentés dans les instances consultatives et dans les lieux de décision. De ce fait, les orientations sont régulièrement prises uniquement en fonction des actifs, de leur mode de vie et de leurs besoins. (Viriote-Durandal et Guthleben, 2009)

Trop souvent, l'action publique est perçue comme étant accessible à une élite et sur laquelle le citoyen ordinaire ne pourrait avoir de prise (Bherer, 2011). La participation publique rencontre donc encore un certain nombre de questionnements liés par exemple à son impact sur les politiques publiques ou encore sur ses caractéristiques démocratiques du fait de la composition de ces instances qui ont des difficultés à intégrer des publics marginalisés ou n'étant pas engagés par ailleurs (Bherer, 2011).

À ce sujet, Carrel et Talpin soulignent que les participants aux conseils de quartier établissent des liens particuliers avec les élus présents et s'inscrivent régulièrement dans un dispositif traversé par la politique partisane, alors que cela n'est pas l'objectif. Ces citoyens de moins en moins ordinaires peuvent alors être confrontés à une confusion des rôles dénaturant les principes de la participation en tant qu'habitant. En effet, dans ces conditions,



ce n'est plus tout à fait la politique qui vient à la rencontre des habitants dans un esprit de consultation et d'appel à l'expertise d'usage mais plutôt les habitants, les citoyens qui seraient en quelque sorte « *arrachés* » à ce statut de profane pour être promus à un statut intermédiaire. (Carrel et Talpin, 2012)

Un autre aspect relatif à la démocratie participative dans le domaine de l'avancée en âge fait par ailleurs réagir un certain nombre d'auteurs : il s'agit de la capacité des personnes âgées à faire valoir un avis constructif et représentatif sur les politiques publiques mises en œuvre dans le domaine du vieillissement. Ainsi, Hugonot s'interroge : « *Je ne suis pas sûr que les "retraités et personnes âgées" soient les mieux placés, contrairement aux propos tenus dans certains discours, pour savoir ce qu'il convient de mettre en place dans le cadre d'une politique de la vieillesse. Être vieux n'est pas suffisant pour connaître la vieillesse, en raison des multiples facettes qu'elle présente et des multiples états qu'elle recouvre.* » (Hugonot, 1989, p. 79). Selon Gucher, il est particulièrement complexe de créer des instances consultatives composées d'ainés pour traiter des questions liées au vieillissement dans le sens où l'âge n'apparaît pas comme étant un critère de référence auquel on s'identifierait pour se sentir appartenir à un groupe. On peut d'ailleurs s'interroger sur la pertinence de la constitution d'un tel groupe qui ne repose que sur l'âge chronologique mais qui réunit des individus hétérogènes en termes de modes de vie ou de caractéristiques sociales et culturelles (Gucher, 1998a). Il existe en effet un écart important véhiculé par les dispositifs eux-mêmes et la conception qu'ont les aînés de leur propre vieillissement ; le risque est donc que des habitants qui ne se sentent pas concernés par les effets de l'avancée en âge s'expriment au nom des « *autres* », ce qui remet en cause les objectifs de ces dispositifs (Scheider et Moulaert, 2015). Néanmoins, on ne peut nier le fait que les habitants ont une « *expertise d'usage* » de leur territoire de vie et que ce sont les seuls à pouvoir exprimer directement les difficultés qu'ils rencontrent. Madame

B., retraitée de 87 ans citée par Charlotte Mémin en 2001 dans son ouvrage *Comprendre la personne âgée*, exprime cette idée d'une expertise acquise par le simple fait de vivre directement, dans sa chair et dans sa vie quotidienne, l'avancée en âge : « *Les médecins, les familles et tous les autres savent beaucoup de choses avec l'intelligence de leur cerveau, et parfois avec l'intelligence du cœur. Mais nous, la vieillesse, on la vit du dedans. On la sent, et sentir, c'est beaucoup plus que savoir.* » (Balard, 2011).

En réalité, la capacité des retraités à contribuer, en donnant leur avis, à la construction des politiques publiques dépend des objectifs qui ont été fixés, du rôle attribué aux retraités consultés et du cadre défini pour ces consultations. Si l'objectif est que

les retraités consultés contribuent directement à la construction des politiques publiques, il est plus pertinent de faire appel à des habitants « *experts* » : représentants de retraités, individus ayant une certaine habitude et des connaissances sur les dispositifs évoqués et sur l'action publique, etc. Dans ce cas, les retraités consultés ne s'exprimeront pas en tant qu'habitants âgés mais bien en tant que « *connaisseurs* », « *habitués* », « *public averti* » représentant une certaine partie de la population et s'exprimant alors au nom « *des autres* ». À l'inverse, en faisant le choix d'impliquer des habitants « *profanes* » dans ce type de dispositif, ces derniers parleront en leur nom propre mais un filtre sera alors nécessaire afin de transformer cette parole et les besoins exprimés en éléments politiques et techniques s'inscrivant dans une vision intégrée du territoire. Dans ce second cas, il est fondamental de permettre à une suffisamment grande diversité d'habitants d'avoir accès aux instances consultatives, à l'image des centres sociaux qui accueillent

quotidiennement des publics fragilisés et de tous milieux socio-économiques. Pour éclairer ces questionnements, la Ville de Dijon a fait le choix d'instaurer un Observatoire de l'âge, instance de réflexion et de consultation réunissant différents collègues : habitants âgés ou non, sélectionnés par tirage au sort suite à un appel à candidature, experts, universitaires, professionnels, représentants de retraités et élus municipaux. Ainsi, l'objectif est de créer un dialogue et une réflexion globale sur la création d'une ville bienveillante à l'égard de tous les âges. La réunion de plusieurs générations contribue également à éviter qu'une instance uniquement composée de seniors ne réfléchisse seule à des sujets qui pourraient concerner la population toute entière (Bresson, 2013). <

## BIBLIOGRAPHIE

- Balard F., 2011, « Vivre et dire la vieillesse à plus de 90 ans, se sentir vieillir mais ne pas être vieux », *Gérontologie et société*, 138, p. 231-244.
- Benois M.-F., 2009, *Guide 55 : Dépendance, Handicap, Vieillesse*, Revigny-sur-Ornain, DOC Editions, 186 p.
- Berrat B., Rosenberg S., 1992, « L'impossible rencontre », dans *Vieillir dans la ville*, Paris, France, Éd. l'Harmattan.
- Bherer L., 2011, « Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques », *Participations*, 1, p. 105-133.
- Bickel J.-F., 2014, « La participation sociale, une action située entre biographie, histoire et structures », dans *Vieillesse et vieillissements : regards sociologiques*, Rennes, France, Presses Universitaires de Rennes.
- Blondiaux L., 2001, « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, 18, 5, p. 44-51.
- Blondiaux L., Sintomer Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, 15, 57, p. 17-35.
- Bourque D., Favreau L., 2003, « Le développement des communautés et la santé publique au Québec », *Service social*, 50, 1, p. 295-308.
- Bresson S., 2013, « La participation des personnes âgées en France : entre ambivalence et impensé »,
- Caradec V., 2008, *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*, Singly F. de (dir.), Deuxième édition, Paris, France, Nathan, 128 p.
- Carrel M., Talpin J., 2012, « Cachez ce politique que je ne saurais voir ! », *Participations*, 4, p. 179-206.
- CNSA, 2014, « La lettre CNSA n°26.
- Damon J., Chauvel L., Durandal J.-P.V., Masson A., 2007, « Qu'en est-il des rapports intergénérationnels en France ? », *Horizons stratégiques*, 4, p. 111-129.
- Dansac C., Lacombe N., Vachée C., 2015, « S'engager pour bien vieillir ou bien vieillir pour s'engager ? Exploration des enjeux dans trois contextes d'engagement des personnes âgées », *Le vieillissement de la population : quels enjeux pour l'animation sociale et socioculturelle professionnelle ?*
- Durandal J.-P.V., Moulart T., 2014, « Le « vieillissement actif » comme référentiel international d'action publique : acteurs et contraintes », *Socio-logos : Revue de l'association française de sociologie*, 9.
- Girardot P.-E., Song Y., 2015, *Les retraités : oubliés et inutiles ?*, Paris, Presses de l'École des mines (Libres Opinions), 150 p.
- Gucher C., 1998a, « Le trop pensé de la vieillesse dans les politiques gérontologiques, obstacles à l'insertion des gens âgés dans la ville », dans *Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (dir.), La ville des vieux : recherche sur une cité à humaniser*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube.
- Gucher C., 1998b, *L'action gérontologique municipale : Une entreprise de définition de la vieillesse et de ses pratiques*, Editions L'Harmattan, 318 p.
- Guérin S., 2009, *La société des seniors*, Paris, France, Éd. Michalon, 235 p.
- Guillemard A.-M., 2002, « Entretien avec Anne-Marie Guillemard par Mathieu Schmitt », dans *Le pouvoir gris ?*, Paris, Fédération internationale des associations de personnes âgées (FIAPA) (Les cahiers de la FIAPA).
- Guillemard A.-M., 2009, « De la retraite mort sociale à la retraite solidaire », *Gérontologie et société*, 102, p. 53-66.
- Hugonot R., 1989, *Politiques municipales du vieillissement et de la vieillesse*, Toulouse, Erès, 133 p.
- Kamette F., 2011, « La prise en charge de la dépendance dans l'Union européenne », *Fondation Robert Schuman - Le Centre de recherche et d'études sur l'Europe*.
- Ministère de l'Intérieur, 2014, « Répartition par âge des maires au 1er janvier 2014 », <http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2014/Elections-2014/Dossier-elections-municipales-2014/Annexe-13-Repatriation-par-age-des-maires-au-1er-janvier-2014>.
- Nations Unies, 2002, « Vieillesse productive : les bénévoles âgés ».
- Paris M., Garon S., Beaulieu M., 2013, « Villes-amies des aînés : déclinaison du concept au Québec », *L'Observatoire*, 75, p. 25-31.
- Reimat A., 2002, « Production associative et bénévolat informel : quelle signification économique pour les activités de production des retraités ? », *Innovations*, no 15, 1, p. 73-98.
- Scheider M., Moulart T., 2015, « La participation citoyenne à l'épreuve du vieillissement territorial. Étude de cas de quatre dispositifs d'intégration citoyenne des aînés dans le Grand-Est français », *Cidades - Comunidades e Territorios*, 30, p. 1-14.
- Viriote-Durandal J.-P., 2002, *Le pouvoir gris ?*, Paris, Fédération internationale des associations de personnes âgées (FIAPA) (Les cahiers de la FIAPA).
- Viriote-Durandal J.-P.V., Guthleben G., 2009, « Le pouvoir d'être vieux », *Gérontologie et société*, 102, p. 237-252.